MUNICIPALITÉ
DE
GRANDSON

Grandson, le 6 septembre 2017

PREAVIS MUNICIPAL n° 591 / 17

Réalisation de la porte d'entrée de Grandson

1. Historique

En juin 2013, une première séance de coordination réunit les communes d'Yverdon-les-Bains, de Montagny-près-Yverdon et Grandson, afin de coordonner les études, projets et besoins futurs de ces trois communes en matière de réaménagement des tronçons routiers incorporés dans les avant-projets PM-01 (accès Nord) et PM-07 du projet d'agglomération 2007, qui avait fait déjà fait l'objet d'un avant-projet en 2011. La mise sur pied d'un comité de pilotage COPAM Accès-Nord a été instaurée afin de permettre les synergies possibles entre les différents projets. Dans le même temps, le bureau d'agglomération établissait un appel d'offres pour l'étude d'avant-projet de l'interface de la gare de Grandson, point de départ de l'accès Nord. Le bureau CITEC se voyait confier cette étude. Suite à la séance de démarrage, il a été demandé à titre préventif, d'étendre le périmètre de l'étude jusqu'à l'entrée de la localité. En juin 2014, les CFF lançaient l'étude de la création d'un P+R en vue de l'arrivée du RER sur Grandson. Le projet de la porte d'entrée de Grandson et d'accès au parking est alors étudié.

2. Etudes

Ce tronçon spécifique de la porte a été intégré au projet global de l'accès Nord de l'agglomération, soit de la gare de Grandson au pont sur le Bey, à l'entrée de la commune d'Yverdon. Il a également été intégré aux études de l'interface de la gare de Grandson. Les études d'avant-projet de la porte d'entrée de Grandson ont été menées dans le cadre de ces projets interconnectés, en partenariat avec les CFF qui ont financé ces études au travers du projet du parking P+R, le Canton par la DGMR et le voyer des routes. Ce projet a été soumis pour un premier préavis à la DGMR et en novembre 2015, un préavis positif avec adaptation a été émis par ce service. Le tronçon de la porte étant prioritaire pour l'exploitation du P+R, celui-ci a été détaché du projet global et traité en bilatéral avec le Canton, ce qui nous a permis d'obtenir l'autorisation de mise à l'enquête anticipée.

3. Descriptif du projet et données techniques

Objectifs du projet

- Déplacer l'entrée de la localité de Grandson de la RC 401-B-P côté Yverdon-les-Bains.
- Le décalage de la chaussée sur sa partie Sud, en entrée de localité, aura un effet modérateur sur la vitesse des véhicules s'engageant à partir du panneau 50 km/h sur l'avenue de la Gare.

- Aménager une présélection afin d'entrer dans le parking P+Rail et permettre aux deux roues en provenance de Grandson, d'accéder à la future piste de mobilité douce longeant la RC en direction d'Yverdon-les-Bains.

- La Municipalité a également voulu et soutenu le fait d'arboriser l'entrée de la localité. La qualification de la RC 401 en route principale devant assurer le délestage de l'autoroute en cas de problèmes et également accueillir les transports exceptionnels ne permet pas une arborisation sur la porte elle-même, qui pourrait entraver la circulation. De ce fait, un îlot arborisé sera créé à l'entrée du parking amenant une touche paysagère sur ce tronçon minéral.

Bases du projet

- La porte d'entrée comprendra un ilot central créé avec des surfaces pavées.

- La présélection doit permettre à une voiture de se positionner sans gêner la circulation en direction d'Yverdon-les-Bains sur la RC 401.

- La chaussée Jura (direction Yverdon-les-Bains) doit faire une largeur minimum de 3.50 m.

- La chaussée lac doit faire une largeur minimum de 4.00 m.

- Vitesse de circulation de maximum 50 km/h.

Un levé topographique avait été effectué en début de projet par le bureau BR+ en 2013.

Description des travaux projetés

Dans le but de permettre aux deux roues sortant de Grandson et circulant en direction d'Yverdon-les-Bains d'emprunter la nouvelle piste de mobilité douce projetée entre la RC 401 et les voies CFF, l'aménagement d'une présélection était nécessaire.

L'aménagement prévu est donc le suivant :

- Elargissement de la chaussée en direction des voies CFF afin de permettre la création d'un ilot franchissable en pavés.

- Raccordement de la future voie de mobilité douce provenant des Tuileries sur le trottoir existant. Le principe est que les piétons poursuivent leur chemin sur le trottoir et que les deux roues s'insèrent dans le trafic sur l'avenue de la Gare (RC 401 en traversée de localité).

- La largeur de l'ilot prend en compte le fait qu'un véhicule puisse attendre la possibilité de tourner dans le parking, sans entraver le trafic sortant de Grandson.

- A noter également que les deux roues circulant sur l'avenue de la Gare s'insèreront sur la piste de mobilité douce en direction des Tuileries au niveau de la porte d'entrée. Cette disposition a été validée par la DGMR.

Le projet prévoit donc de reprendre la chaussée côté lac ainsi que le remodelage du terrain entre l'actuelle RC et les voies CFF afin de conserver le profil en long de la chaussée actuelle.
Les grilles de récoltes des eaux de surfaces seront adaptées au nouveau tracé, mais le principe de récupération n'est pas modifié.

Le déplacement de la limite de localité demande également l'adaptation de l'éclairage public. Celui-ci sera prolongé en direction d'Yverdon-les-Bains, par l'ajout de trois nouveaux candélabres.

Afin de séparer le domaine ferroviaire du trottoir, la clôture en treillis sera repositionnée en la déplaçant légèrement en direction des voies, sans toutefois prétériter le domaine ferroviaire.

Concernant les infrastructures souterraines, celles-ci ne seront pas touchées dans le cadre de ces travaux. La conduite d'eau sous pression en direction des Tuileries est présente sous la chaussée côté Jura, il est prévu de la désaffecter dans le cadre du PDDE. En ce qui concerne les eaux usées, la conduite unitaire de Grandson et Giez qui part en direction de la STEP des Tuileries se trouve sous la chaussée côté lac. Sa profondeur et son état de vieillissement ne sont pas connus. A l'occasion des travaux de la porte, un sondage sera effectué, il sera procédé à un contrôle visuel de son état et à un relevé de sa position, un contrôle par caméra étant difficile. En effet cette conduite est la seule à acheminer les eaux usées de Grandson et Giez à la STEP des Tuileries, cette conduite est donc en permanence alimentée.

Il est donc prévu que lors des travaux d'assainissement et de mise en séparatif des eaux usées de ce tronçon, les conduites soient posées sous la chaussée côté Jura, ne nécessitant donc pas de toucher aux aménagements de la porte de la mobilité douce côté lac.

4. Aspects financiers

Le détail des postes est décrit au chapitre 5. Le préavis se base sur l'offre rentrée pour le mandat d'ingénieur et des montants estimés à +/- 10% pour les travaux de génie civil, d'éclairage public, de signalisation, ainsi que les divers et imprévus. Les CFF, au travers de la convention signée avec la commune, participent pour 50% aux travaux nécessaires à l'entrée du P+R, ainsi qu'aux frais d'ingénieurs au prorata des travaux conventionnés. Quant aux travaux liés à la mobilité douce et à l'éclairage public, ceux-ci sont entièrement à charge de la commune. Ces travaux étant d'une utilité publique avérée, les CFF ne demandent qu'une taxe forfaitaire et unique de CHF 800,- pour l'emprise de la porte sur le domaine des CFF, parcelle RF 306. Comme déjà écrit au chapitre 2, les frais d'études de l'avant-projet ont été entièrement pris en charge par les CFF dans le cadre du P+R. Il n'est pour le moment pas tenu compte des éventuelles subventions à venir de la part de la DGMR.

5. Financement et coût des travaux

Coût total du projet		
Avant projet	pris en charge par CFF	
Mise à l'enquête		5'000.00
Honoraires ingénieurs		20'000.00
Géne civil à +/- 10% *		182'000.00
Taxe unique domaine CFF		800.00
Divers et imprévus		20'000.00
Eclairage public		31'000.00
Signalisation et marquage		18'000.00
Sous-total		**276'800.00**
TVA	8.0%	22'100.00
Total TTC		**298'900.00**

Répartition	
Coût total	298'900.00
./. Participation des CFF selon tableau des coûts estimatifs	-88'600.00
./. Participation des CFF aux honoraires d'ingénieurs (32,7%)	-8'100.00
Total estimatif à charge de la Commune	**202'200.00**
Répartion par chapitre	
430 Routes	171'200.00
431 Eclairage public	31'000.00
Total estimatif à charge de la Commune	**202'200.00**
Prélèvement au fonds de réserve 9281.03 (Eclairage public)	-31'000.00
Prélèvement au fonds de réserve 9281.05 (Routes)	-100'000.00
Charges nettes estimatives	**71'200.00**

Influence sur les budgets futurs	
Répartion par chapitre	
430 Routes	7'120.00
Total estimatif à charge de la Commune	**7'120.00**

6. Conclusions

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

Article premier : **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de réalisation de la porte d'entrée de Grandson;

Article 2 : **d'accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 300'000.-; le compte n° 9141.32 est ouvert au bilan à cet effet;

Article 3 : **de financer** ce montant par la trésorerie courante;

Article 4 : **d'utiliser** les fonds de réserves au bilan no **9281.03** pour amortissement des charges liées à l'éclairage public, pour un montant de CHF 31'000,-, et no **9281.05** pour amortissement des charges résiduelles liées aux routes, pour un montant de CHF 100'000.-;

Article 5 : **d'amortir** cet investissement, après déduction de la subvention de la DGMR, la participation des CFF et le prélèvement à la réserve, par les comptes des routes n° **430.331** sur une durée de 10 ans, la première fois au budget 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic — Le Secrétaire

MUNICIPALITÉ DE GRANDSON

François Payot — Eric Beauverd

Annexes : plan d'emprise et plan projet d'enquête
Délégués de la Municipalité : Antonio Vialatte et Dominique Willer

Commune de GRANDSON

5

Porte d'entrée de la localité

EMPRISES

Situation

ENQUETE		
Plan No	17019-05	
Echelle	1:500	
Dessiné	22.05.2017	S.Lovey
Contrôlé	22.05.2017	M de Claparède
Format	63 x 30 cm	

PERRET-GENTIL + REY & ASSOCIES S.A.

INGENIEURS CIVILS
INGENIEURS CONSEILS EPF SIA

1006 LAUSANNE
Ch. de Pré-Fleuri 6
Tél. 021/613.10.40
Fax. 021/613.10.41
pgrals@ingenieurs.ch

1401 YVERDON-LES-BAINS
Rue de la Villette 34
Tél. 024/425.11.12-13
Fax. 024/425.12.76
pgray@ingenieurs.ch

1860 AIGLE
Sous-le-Bourg 3
Tél. 024/466.46.90
Fax. 021/613.10.41

1304 COSSONAY-VILLE
Rue de la Placette 13
Tél. 021/861.03.87

Modifications	Indice / Date	a /	b /	c /	d /	e /	f /	g /
	Dessiné							
	Contr^olé							

PLAN DRESSE POUR ENQUETE

L'INGENIEUR :

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU :

LE SYNDIC : LE SECRETAIRE :

SITUATION EMPRISES

1:500

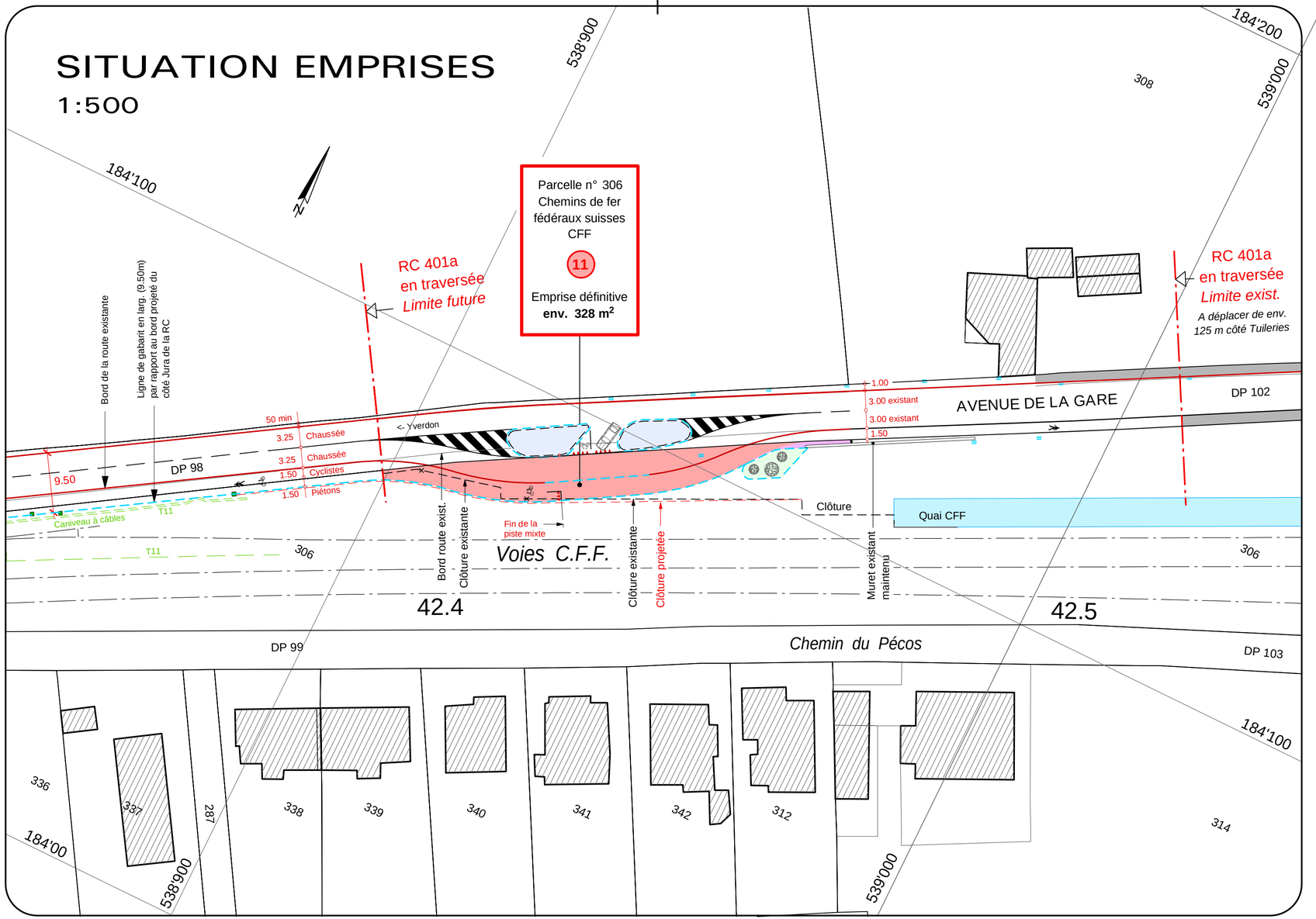

Commune de GRANDSON 3

Porte d'entrée de la localité

SITUATION

Situation projetée

ENQUETE		
Plan No	17019-03	
Echelle	1:500	
Dessiné	22.05.2017	S.Lovey
Contrôlé	22.05.2017	M de Claparède
Format	92 x 30 cm	

PERRET-GENTIL + REY & ASSOCIES S.A.

INGENIEURS CIVILS
INGENIEURS CONSEILS EPF SIA

1006 LAUSANNE
Ch. de Pré-Fleuri 6
Tél. 021/613.10.40
Fax. 021/613.10.41
pgrals@ingenieurs.ch

1401 YVERDON-LES-BAINS
Rue de la Villette 34
Tél. 024/425.11.12-13
Fax. 024/425.12.76
pgray@ingenieurs.ch

1860 AIGLE
Sous-le-Bourg 3
Tél. 024/466.46.90
Fax. 021/613.10.41

1304 COSSONAY-VILLE
Rue de la Placette 13
Tél. 021/861.03.87

Modifications	Indice / Date	a /	b /	c /	d /	e /	f /	g /
	Dessiné							
	Contr^olé							

PLAN DRESSE POUR ENQUETE

L'INGENIEUR :

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU :

LE SYNDIC : LE SECRETAIRE :

SITUATION PROJETEE

1:500

LEGENDE :
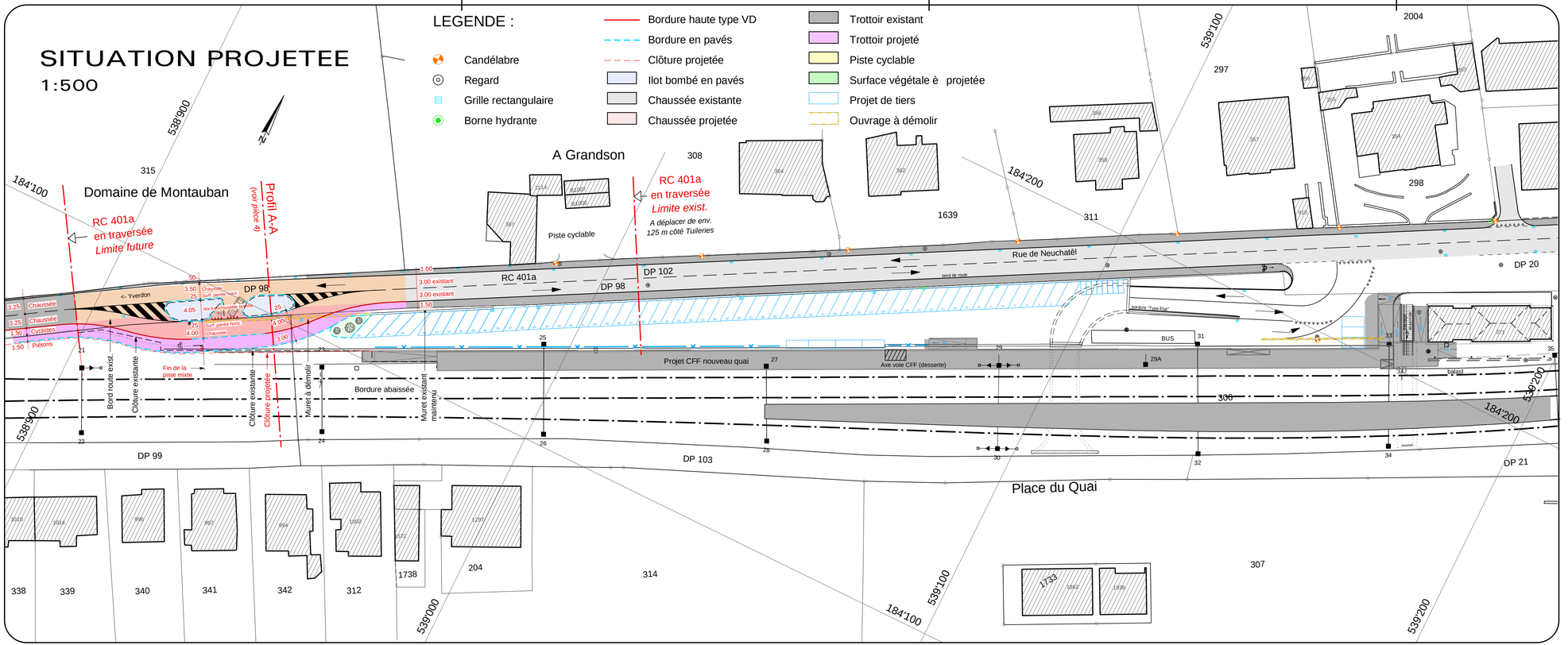
- Candélabre
- Regard
- Grille rectangulaire
- Borne hydrante
- Bordure haute type VD
- Bordure en pavés
- Clôture projetée
- Ilot bombé en pavés
- Chaussée existante
- Chaussée projetée
- Trottoir existant
- Trottoir projeté
- Piste cyclable
- Surface végétale è projetée
- Projet de tiers
- Ouvrage à démolir